

Le vendredi 18 septembre 2015, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 10 septembre 2015, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : M. Sori DEMBELE

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, M. Sori DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Barthélémy AGONHOUMEY (quitte la séance de 21h55 à 21h57), M. Patrice BOULAY, M. Didier VAILLANT, Mme Laetitia KILINC, Mme Michèle RANVIER, M. Jamil RAJA, Mme Jeannette M'BANI, M. Faouzi BRIKH, Mme Mariam CISSE, M. Alain BARBERYE, Mme Réjane PRESTAIL, M. William STEPHAN (jusqu'à 22h20), M. Thierry OUKOLOFF, M. Michel DUFROS, Mme Muriel DALOUBEIX, M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE (à compter de 20h45 et quitte la séance de 21h58 à 22h00), M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE (à compter de 20h45)

Représentés : Mme Sylvie JOARY par Mme Rosa MACEIRA, Mme Teresa EVERARD par Mme Djida TECHTACH, Mme Florence JUDY-REGNO par M. Sori DEMBELE, M. Léon EDART par M. Patrice BOULAY, M. William STEPHAN par M. Christian BALOSSA (à compter de 22h20), Mme Nicole JOANNES par M. Michel DUFROS, Mme Sabrina HERRICHE par M. Mamadou KONATE (à compter de 20h45)

Absents excusés : M. Mamadou KONATE (jusqu'à 20h45), Mme Sabrina HERRICHE (jusqu'à 20h45), M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE (jusqu'à 20h45)

Absents : Mme Nadia KARAKAC

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.
M. Sori DEMBELE, est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2015

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2015. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

2/ Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2015

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2015. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

3/ Compte rendu

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 17 juin 2015 et 7 septembre 2015, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Concessions dans le cimetière : 18 - Contrats/conventions/marchés/avenants : 30 – Régies comptables : 3 – Intervention d’huissiers de justice : 3 – Prémption : 1 – Emprunt : 1. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

4/ Urbanisme

Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme

M. Mamadou KONATE et M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE arrive en séance à 20h45.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l’urbanisme, et notamment ses articles L.110, L.121-1, L.123-1 et suivants, L.300-2, R.121-14 et R.121-14-1, R.123-1 et suivants,

VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain et ses décrets d’application,

VU la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et habitat et son décret d’application,

VU la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 Engagement National pour le Logement,

VU la loi n°2010-78 du 12 juillet 2010 Engagement National pour l’Environnement,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l’Accès au logement et un Urbanisme Rénové,

VU l’ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant classification et simplification des procédures d’élaboration, de modification et de révision des documents d’urbanisme,

VU le décret n°2012-995 du 23 août 2012 relatif à l’évaluation environnementale et entré en application le 1er février 2013,

VU le décret n°2013-142 du 14 février 2013 pris pour l’application de l’ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012,

VU le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) approuvé le 27 décembre 2013,

VU le Contrat de Développement Territorial (CDT) Val de France/Gonesse/Bonneuil-en-France signé le 27 février 2014 et son avenant du 12 mars 2015,

VU le Plan Local d’Urbanisme, approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2006 et modifié par délibérations du Conseil municipal en date du 23 septembre 2011, du 20 septembre 2013 et du 7 février 2014,

VU l’avis de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 3 septembre 2015,

DECIDE de prescrire la révision du Plan Local d’Urbanisme (PLU) sur l’ensemble du territoire communal conformément à l’article L.123-6 du code de l’urbanisme.

DECIDE de préciser les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du PLU qui sont les suivants :

Urbanisme et habitat :

- Déterminer un processus de développement raisonné de la ville, avec une insertion cohérente des constructions nouvelles au sein du tissu urbain existant ;
- Penser un développement urbain harmonieux, en organisant le renouvellement urbain sur les secteurs présentant un enjeu pour le devenir de la commune, en maîtrisant la densification dans les quartiers déjà fortement urbanisés, en préservant le caractère du village et les secteurs d’habitat pavillonnaire ;
- Veiller à un développement équilibré des quartiers autour de la gare de Villiers-le-Bel – Gonesse - Arnouville;
- Assurer la mixité sociale dans les programmes de logements en complétant le parcours résidentiel avec une offre de logements diversifiée ;

- Améliorer la qualité des espaces publics et garantir un cadre de vie de qualité au sein de la ville ;
- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé ;
- Organiser l'évolution des équipements publics, de service public et d'intérêt collectif.

Economie :

- Permettre un développement économique pertinent de la commune ;
- Conforter et préserver le commerce de proximité.

Mobilités et déplacements :

- Permettre la création de nouvelles voies Est-Ouest afin d'améliorer les liaisons interquartiers ;
- Permettre la création de liaisons douces entre les différents pôles structurants de la ville ;
- Repenser le stationnement sur l'ensemble de la ville et plus particulièrement sur le village dans l'objectif de : réduire la place de la voiture sur l'espace public, favoriser le partage de l'espace public entre tous les modes de déplacements, prendre en compte les normes automobiles et vélos inscrites dans le Plan de Déplacement Urbains d'Ile-de-France de juin 2014 et le Contrat de Développement Territorial Val de France/Gonesse/Bonneuil ;
- Améliorer la desserte des quartiers de la Ville par les transports en commun.

Environnement :

- Protéger le patrimoine naturel et les espaces boisés du territoire ;
- Requalifier les entrées de ville et l'environnement urbain autour de la gare ;
- Agir pour la mise en valeur du bâti remarquable présent sur la commune ;
- Préserver et valoriser les continuités écologiques, tels que l'axe Nord/Sud de la coulée verte, les espaces boisés du Mont Griffard et les plaines agricoles au Nord de la commune.

DECIDE de préciser les modalités de concertation prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Cette concertation revêtira la forme suivante :

- * Moyens permettant au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives et réglementaires applicables :
 - Un affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires jusqu'à l'arrêt du projet/bilan de concertation ;
 - Une rubrique dédiée au PLU dans le journal municipal durant toute la durée de la procédure ;
 - Une exposition sous forme de panneaux d'information ;
 - Un espace dédié sur le site internet de la Ville ;
 - Une permanence spécifique sur le sujet 1 mois avant l'arrêt du projet.
- * Moyens offerts au public pour formuler ses observations ou propositions :
 - Une boîte à idées sous forme d'adresse courriel urbanisme@ville-villiers-le-bel.fr, tout au long de la procédure ;
 - Une boîte à idées placée dans le hall de la Mairie tout au long de la procédure ;
 - Des réunions publiques dédiées ;
 - Des interventions au sein des conseils de quartier.

Les observations et propositions du public seront enregistrées et conservées par la commune, conformément

à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

- Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.
- A l'issue de cette concertation, M. le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.
- Le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique sur le projet de PLU arrêté.

DECIDE de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à la révision du PLU.

DIT que la présente délibération sera transmise au Préfet du Val d'Oise, notifiée à l'ensemble des personnes publiques énumérées à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme et transmise à la Communauté d'Agglomération Val de France et aux communes limitrophes.

DIT que l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sera saisie après le débat relatif aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable et décidera, dans le cadre de la procédure du cas par cas, si l'élaboration du PLU doit être soumise à l'évaluation environnementale conformément à l'article R.121-14-1 du code de l'urbanisme.

DIT que la présente délibération, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une insertion dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

RAPPELLE qu'à compter de la publication de la présente délibération, la ville peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délais prévus à l'article L.111-8 du code de l'urbanisme, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

5/ Aménagement du territoire

Motion relative à l'enquête publique portant sur le projet de l'Avenue du Parisis

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

1°) souhaite exprimer son soutien au projet de l'avenue du Parisis tel que présenté dans le dossier d'enquête publique relative à la section Est, tronçon de 5,5km de long de la RD 301 à Groslay à la RD 84A à Bonneuil-en-France, qui se déroule du 1er septembre au 2 octobre 2015;

2°) confirme son attachement à la réalisation de l'avenue du Parisis, équipement attendu depuis longtemps par nos populations, projet essentiel pour désenclaver le territoire et colonne vertébrale du développement prévu dans le projet de territoire porté par le Contrat de développement territorial Val de France/Gonesse/Bonneuil-en-France ;

3°) demande que les travaux démarrent le plus rapidement possible pour une mise en service du tronçon Gonesse-Sarcelles à l'horizon 2017 / 2018 ;

4°) demande que le caractère urbain de l'avenue du Parisis soit une priorité, cette voie devant tout à la fois relier les quartiers et les espaces naturels entre eux, aider au désenclavement de nos communes, favoriser les

déplacements des habitants et le développement économique ;

5°) dit que la présente motion sera transmise au Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de la concertation publique. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

6/ Finances

Décision Modificative n°2 - Budget principal de la ville - Exercice 2015

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget principal de la Ville – 2015, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2015,

VU la décision modificative n°1 au budget principal de la ville - 2015 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2015,

VU l'avis de la Commission Finances du 7 septembre 2015,

APPROUVE la décision modificative n°2 au budget principal de la ville – 2015, annexée à la présente délibération.

ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 46 664 520,81 € au lieu de 24 184 487,00 €.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Dépenses	Recettes
Chapitre 900	- 25 000,00 €	15 000,00 €
Chapitre 902	30 000,00 €	129 166,97 €
Chapitre 904	- 300 000,00 €	- 500 000,00 €
Chapitre 907	- €	3 502,80 €
Chapitre 908	- 1 781 584,39 €	- 1 913 696,62 €
Chapitre 910	1 017 895,86 €	1 017 895,86 €
Chapitre 911	23 538 722,34 €	16 374 257,43 €
Chapitre 912	- €	122 157,37 €
Chapitre 914	- €	7 652 000,00 €
Chapitre 919	- €	- 70 000,00 €
Chapitre 95	- €	- 350 250,00 €
Total général	22 480 033,81 €	22 480 033,81 €

ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 49 081 690,61 € au lieu de 38 562 337,15 €.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Dépenses	Recettes
Chapitre 920	235 578,07 €	6 471,12 €
Chapitre 921	1 000,00 €	- €
Chapitre 922	21 575,00 €	- €
Chapitre 923	18 273,00 €	- €
Chapitre 924	76 129,00 €	- €
Chapitre 925	2 340,00 €	- €
Chapitre 926	- €	138,01 €
Chapitre 928	53 915,75 €	350 949,57 €
Chapitre 929	5 860,14 €	36 213,12 €
Chapitre 931	- 14 317,50 €	7 580 000,00 €
Chapitre 933	- €	8 581,64 €
Chapitre 934	7 652 000,00 €	- €
Chapitre 935	2 537 000,00 €	2 537 000,00 €
Chapitre 939	- 70 000,00 €	- €
Total général	10 519 353,46 €	10 519 353,46 €

Soit, une balance générale de : 95 746 211,42 € au lieu de 62 746 824,15 €. (Rapporteur :Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 1 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ Finances

Subventions aux associations et établissements publics - 3ème phase - Exercice 2015

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE d'attribuer pour les associations suivantes une subvention pour l'exercice 2015 (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2015 de l'association ou de l'entité) :

ASSOCIATIONS	Subvention fonctionnement	de Subvention exceptionnelle	Total
9230-6574 Associations Culturelles	500 €	- €	500 €
JPGF	500 €	- €	500 €
928243-6574 Associations Sociales	1 800 €	- €	1 800 €

Maison de la Solidarité	1 400 €	- €	1 400 €
Union des Locataires	400 €	- €	400 €

DIT que la notification de la subvention aux associations ou entités précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

8/ Finances

Application des nouvelles dispositions d'actualisation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à compter du 1er janvier 2016

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

VU l'article 37 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2333-2 à L2333-5, L3333-2 à L3333-3-3 et L5212-24 à L5212-26,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2011 - "Fixation du coefficient multiplicateur de la taxe communale d'électricité pour 2012",

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2014 - "Fixation du coefficient multiplicateur de la taxe communale d'électricité à compter du 1er janvier 2015",

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 septembre 2015,

FIXE le coefficient multiplicateur unique à 8,50,

PREND ACTE des nouvelles dispositions d'actualisation des tarifs légaux de base de la taxe sur la consommation finale d'électricité à compter du 1er janvier 2016. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

9/ Politique de la ville

Subventions auprès de l'Etat-ACSé et de la CAF dans le cadre du dispositif CLAS 2015/2016

<u>TABLEAU RECAPITULATIF PROGRAMMATION CLAS 2015/2016 VILLIERS-LE-BEL</u>						
Intitulé de l'action	Structure porteuse	Nombre de groupes	Coût global de l'action (hors contributions volontaires)	Subvention ACSé accordée	Subvention CAF demandée	Part de subventionnement

CLAS Elémentaire MQ Boris VIAN modification du nom Le théâtre : mieux réussir sa vie d'élève !!!	VLB - DRE	2	9 300 €	2 500 €	4 800 €	78%
CLAS Collège & Lycée MQ Boris VIAN	VLB - MQ Boris Vian	2	24 238 €	7 000 €	4 796 €	49%
CLAS Elémentaire MQ Camille Claudel	VLB - DRE	3	25 310 €	5 000 €	7 200 €	48%
CLAS COLLEGE VLB DE CAMILLE CLAUDEL 2015 2016	VLB - MQ Camille Claudel	2	26 260 €	7 000 €	4 796 €	45%
Projet Clas S. Allende 2015-2016 (950134)	VLB - DRE	4	40 449 €	8 000 €	9 000 €	42%
CLAS collège S.Allende	VLB - MQ Salvador Allende	3	25 220 €	7 500 €	7 194 €	58%
CLAS: accompagnement scolaire des collégiens	VLB - Mission Jeunesse	2	10 055 €	3 500 €	3 500 €	70%
CLAS-VLB-RENFOR CEMENT	EPDH (ASSOCIATI ON)	9	42 648 €	10 500 €	10 500 € (versé directement par la CAF à l'association)	49%
TOTAL		27	203 480 €	51 000 €	51 786 €	51%

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 2 septembre 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 septembre 2015,

APPROUVE les actions communales exposées ci-dessus et envisagées en 2015/2016 dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité,

AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant de 41 286 € et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention,

AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de l'Etat-ACSé d'un montant de 51 000 € et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention,

AUTORISE M. le Maire à verser, sur la base de la subvention globale accordée par l'Etat-ACSé à la Ville de Villiers-le-Bel au titre de son dispositif CLAS 2015/2016, une subvention d'un montant de 10 500 € à

l'association EPDH (Ensemble Pour le Développement Humain) au titre de son action « CLAS-VLB-RENFORCEMENT » dans le cadre de ce dispositif. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)
Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ Culture

Autorisation de signature - Convention d'objectifs avec l'association l'Art Tôt

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de convention d'objectifs avec l'association l'Art Tôt annexé à la présente délibération,
VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 2 septembre 2015,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'objectifs 2015/2016 avec l'association L'Art Tôt de Villiers-le-Bel. (Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

M. Michel DUFROS, trésorier de l'association l'Art Tôt, ne prend pas part au vote.

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 2

11/ Culture

Autorisation de signature - Convention d'objectifs Ateliers d'éveil musical 2015/2016 avec l'association du Conservatoire de musique

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de convention d'objectifs Ateliers d'éveil Musical (2015/2016) avec l'association du Conservatoire de Musique,
VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 2 septembre 2015,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 septembre 2015,

AUTORISE M. le Maire à signer une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2015/2016 avec l'association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel.

AUTORISE M. le Maire à verser à l'Association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel pour l'année 2015, une subvention de 4 790.68 € TTC correspondant à l'activité menée du 15 septembre au 31 décembre 2015 et pour l'année 2016, une subvention de 8 582.32 € TTC correspondant à l'activité menée du 1er janvier au 30 juin 2016. (Le montant de la subvention 2016 pourra être revu en fonction du bilan qualitatif, quantitatif et financier intermédiaire fourni par l'Association et examiné par la Ville).

AUTORISE M. le Maire à prendre en charge les frais de communication relatifs à cette activité dont le montant n'excédera pas 500 € TTC. (Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ Culture

Autorisation de signature - Convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Val d'Oise

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Val d'Oise (saison 2015/2016),
VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 2 septembre 2015,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 septembre 2015,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Val d'Oise.
(Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

13/ Habitat - Logement

Autorisation de signature - Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain du Village

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la proposition de convention « OPAH RU du Village »,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 septembre 2015,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention modifiée d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain du Village pour la période 2015-2019 ainsi que tous les documents afférents.
(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ Habitat - Logement

Demande de subventions auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat et de la Caisse des Dépôts pour le financement de la mission de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale dans le cadre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain du Village

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 septembre 2015,

AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation financière la plus élevée possible auprès de l'ANAH et de la Caisse des Dépôts pour financer la mission de MOUS OPAH RU du Village et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

15/ Habitat - Logement

Demande de subvention auprès de l'ANAH pour le financement d'une étude diagnostic des copropriétés du 13 et 17/19 rue Varagne dans le quartier des Carreaux

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 septembre 2015,

AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation financière la plus élevée possible auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (l'ANAH) pour financer l'étude-diagnostic des copropriétés du 13 et 17/19 rue Varagne et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

16/ Handicap

Demande de prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

M. Barthélémy AGONHOUMEY sort de la séance à 21h55.

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la construction et de l'habitat, et notamment l'article L111-7-6,
VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
VU l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,
VU l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public,
CONSIDERANT que la préparation de l'Ad'AP ne sera pas terminée dans le délai permettant un dépôt en Préfecture au plus tard le 27 septembre 2015,

AUTORISE M. le Maire à demander au Préfet une prorogation du délai de dépôt d'un Agenda d'Accessibilité Programmée de 4 mois,

AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : Mme Rosa MACEIRA)
Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17/ Social

Autorisation de signature - Charte du Bien Vieillir en Val d'Oise

M. Barthélémy AGONHOUMEY revient en séance à 21h57.

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
VU la Charte du Bien Vieillir en Val d'Oise,
CONSIDERANT la volonté municipale de promouvoir le bien vieillir sur son territoire,

APPROUVE la charte du Bien Vieillir en Val d'Oise, telle que jointe en annexe,

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui à signer ladite charte. (Rapporteur : Mme Jeannette M'BANI)
Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Mamadou KONATE sort de la séance à 21h58.

18/ Petite Enfance

Autorisation de signature - Convention d'objectifs et de financement du RAM

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de convention d'objectifs et de financement « Relais Assistants Maternels »,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 septembre 2015,

AUTORISE M. le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la convention d'objectifs et de financement « Relais Assistants Maternels » (du 1er mars 2015 au 28 février 2019) nécessaire au renouvellement de l'agrément et permettant de maintenir ainsi le bénéfice de la prestation de service en faveur du R.A.M. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Mamadou KONATE revient en séance à 22h00.

19/ Petite Enfance

Autorisation de signature - Convention d'objectifs et de financement sur fonds locaux de la CAF pour le dispositif de "Soutien aux gestionnaires d'EAJE pour l'accueil des enfants de familles monoparentales bénéficiaires du RSA et inscrites dans un projet d'insertion professionnelle"

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention d'objectifs et de financement sur fonds locaux avec la CAF pour le dispositif de « Soutien aux gestionnaires d'EAJE pour l'accueil des enfants de familles monoparentales bénéficiaires du RSA et inscrites dans un projet d'insertion professionnelle »,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 septembre 2015,

AUTORISE M. le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la convention d'objectifs et de financement sur fonds locaux pour le dispositif de « Soutien aux gestionnaires d'EAJE pour l'accueil des enfants de familles monoparentales bénéficiaires du RSA et inscrites dans un projet d'insertion professionnelle » du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

20/ Personnel

Modification du tableau des emplois

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le Tableau des emplois,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 septembre 2015,

APPROUVE la création des 46 postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe,

- 8 postes d'Adjoint administratif de 1ère classe,

- 28 postes d'Adjoint technique de 1ère classe,

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe,

- 2 postes d'Agent de maîtrise,

- 1 poste d'agent social de 1ère classe,

- 3 postes d'ATSEM principal de 2ème classe,

- 2 postes d'Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

21/ Délégation de service public

Marché forain de la ville - Rapport annuel 2014

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411-3,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 14 septembre 2015,

PREND ACTE de la réception du rapport annuel 2014 du délégataire du service « Halles et marchés » de Villiers-le-Bel. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

22/ Marches publics

Autorisation de signature - Marché de travaux courants, grosses réparations et construction de réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales, aménagement de voirie communale, espaces extérieurs des bâtiments et équipements communaux

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59, et 77,

VU la décision de la commission d'appel d'offres des 2 et 9 septembre 2015,

AUTORISE M. le Maire à signer un marché de travaux courants, de grosses réparations et de construction de réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales, d'aménagement de voirie communale, des espaces extérieurs des bâtiments et d'équipements communaux avec le groupement d'entreprises EMULITHE/COCHERY. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. William STEPHAN quitte la séance à 22h20 et donne pouvoir à M. Christian BALOSSA

23/ Marches publics

Autorisation de signature - Marché relatif à une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale dans le cadre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat et le Renouveau Urbain du 'Village'

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59,

VU la décision de la commission d'appel d'offres des 2 et 9 septembre 2015,

AUTORISE M. le Maire à signer un marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale dans le cadre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat et le Renouveau Urbain du «Village» avec la société SAS URBANIS, sise 115, rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS, pour un montant de 723 976,00 € HT, soit 868 771,20 € TTC en ce qui concerne la tranche ferme et 48 900,00 € HT, soit 58 680,00 € TTC en ce qui concerne la tranche conditionnelle. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

24/ Marches publics

Autorisation de signature - Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de l'entrée du Parc des Sports et de l'avenue du Champ Bacon, Lot n°1 - VRD / Maçonneries / Mobilier

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 20 et suivants,

VU le projet d'avenant n°1 au marché de travaux relatifs à l'aménagement de l'entrée du Parc des Sports et de l'avenue du Champ Bacon, Lot n°1 - VRD / Maçonneries / Mobilier,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement durable du 3 septembre 2015,

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 9 septembre 2015,

AUTORISE M. le Maire à signer un avenant n°1 au marché de travaux relatifs à l'aménagement de l'entrée du Parc des Sports et de l'avenue du Champ Bacon, Lot n°1 - VRD / Maçonneries / Mobilier avec le Groupement d'entreprises Emulithe/Cochery, d'un montant de 167 458,70 € HT, soit 200 950,44 € TTC représentant une augmentation de 9,59% par rapport au montant initial du marché. (Rapporteur :M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

25/ Rénovation urbaine - Carreaux

Autorisation de signature - Avenant de sortie de la convention du projet de rénovation urbaine du quartier des Carreaux (avenant local n°12)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention du projet de rénovation urbaine du quartier des Carreaux du 25 juillet 2006 et son article 15-2,

VU la proposition modifiée d'avenant de sortie de la convention du projet de rénovation urbaine du quartier des Carreaux (avenant local n°12),

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 septembre 2015,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant de sortie modifié de la convention du projet de rénovation urbaine du quartier des Carreaux (avenant local n°12), et à signer tous documents afférents. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

26/ Travaux

Autorisation de signature - Protocole d'accord transactionnel relatif à la déconstruction de l'immeuble situé 12 rue Julien Boursier

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de protocole d'accord transactionnel valant autorisation d'accès, annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement - Développement Durable du 3 septembre 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 septembre 2015,

APPROUVE les termes du protocole d'accord transactionnel à passer avec M. ADOLPHE, propriétaire de l'immeuble situé au 14 rue Julien Boursier,

AUTORISE M. le Maire à signer ledit protocole,

CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

27/ Assainissement

Demande de subvention AQUEX auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement - Développement Durable du 3 septembre 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 septembre 2015.

AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de l'aide à la qualité d'exploitation (AQUEX) et à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

28/ Urbanisme

Quartier de la Cerisaie/DLM - Dénomination des voies

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2015 « Quartier de la Cerisaie/DLM - Dénomination de voies nouvelles »,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement durable du 3 septembre 2015,

DECIDE :

1 - de débaptiser la rue Olympe de Gouges située au Sud du lot A et de la dénommer rue Rosa Luxembourg dans le prolongement de la rue Rosa Luxembourg venant du Boulevard Carnot,

2 – de dénommer rue Rosa Luxembourg la nouvelle voie créée au sud du lot B,

3 – de débaptiser la rue Olympe de Gouges située à l'ouest du lot A et de la dénommer Allée des Bleuets dans le prolongement de l'allée des Bleuets existante. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

29/ Urbanisme

Dénomination de la voie nouvelle longeant la future Médiathèque et la Mission Locale dans le quartier des Carreaux

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement durable du 3 septembre 2015,

DECIDE de dénommer **rue Simone de Beauvoir**, la nouvelle voie qui relie la rue Ahmadou Kourouma à l'avenue Pierre Semard en longeant la médiathèque et la mission locale.

Dans l'éventualité d'une sollicitation de la part de la Communauté d'Agglomération Val de France pour la dénomination de la future médiathèque, le Conseil Municipal mandate le Maire pour proposer de l'appeler Simone de Beauvoir. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

30/ Foncier

Procédure de transfert d'office sans indemnité dans le domaine public communal de l'emprise foncière de la voie privée Rue le Paviot et incorporation des réseaux enfouis sous la voie

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 318-3 et R.318-10,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'avis de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 3 septembre 2015,
CONSIDERANT l'importance de la rue le Paviot sur le plan de la circulation dans le quartier Cerisaie/DLM.

DECIDE d'approuver le principe de transfert d'office sans indemnité de la rue le Paviot et l'incorporation des réseaux enfouis sous la voie dans le domaine public communal,

DECIDE d'autoriser M. le Maire à organiser la procédure d'enquête publique correspondante, à en fixer les modalités et à signer tous les documents s'y rapportant. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)
Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 5 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

31/ Foncier

Echange foncier avec la Communauté d'Agglomération Val de France concernant les parcelles cadastrées AL n° 324pA sise 99 avenue Pierre Semard et AL n° 188pB sise 97 avenue Pierre Semard.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU l'avis de France Domaine en date du 4 septembre 2015,
VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 3 septembre 2015,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 septembre 2015,

DECIDE de procéder à l'échange foncier sans soulte entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Val de France, comme suit:

Vendeur	Acquéreur	Parcelle cadastrée	Superficie	Destination
Commune	Val de France	AL 324pA	114 m ²	Réalisation de la future médiathèque intercommunale
Val de France	Commune	AL 188pB	1 m ²	Voirie / espace public

DIT que les frais (acte notarié) afférents à l'échange sans soulte seront supportés par le bénéficiaire du terrain, sur la base de la valeur vénale déterminée par le Domaine.

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cet échange foncier. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

25 SEP. 2015

